



**6^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 11 juin 2024, 19 h,
Centre communautaire Champigny,
7519 boul. Wilfrid-Hamel
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur (en ligne)
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Contant Pilote	Administrateur
M ^{me} Céline Auclair	Administratrice
M. Patrick L'Heureux	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau (en ligne, départ 20h20)
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Alexandre Côté	Ville de Québec
M ^{me} Marie-Ève Boucher	Ville de Québec
M ^{me} Geneviève Brisson	Ville de Québec

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

30 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

13 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Patrick L'Heureux demande l'ajout du sujet «Atelier de formation des nouveaux membres» au point *Divers*.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Présentation : État des travaux de la rivière Lorette amont	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du 14 mai 2024	20 h 00
5.	Affaires découlant du procès-verbal	20 h 05
	• Résolution 2024-CA-39 : Limiter les véhicules lourds sur un tronçon du rang Saint-Ange	
	• Résolution 2024-CA-40 : Damage du sentier piétonnier Buffon-Étincelle	
	• Résolution 2024-CA-41 : Analyser la faisabilité d'un trottoir sur Jules-Vernes	
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 15
7.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 25
8.	Trésorerie	20 h 35
	• Paiement des frais de secrétariat	
	• Autorisation des dépenses	
9.	Correspondance	20 h 40
10.	Dossier en cours	
	• Stratégie routière 2020-2024 : distribution des affiches.	20 h 45
	• Dossier du sentier piétonnier Buffon- L'Étincelle	
	• Table Concertation Vélo	
11.	Affaires nouvelles	
	• Plan d'action 2024-2025 : document à mettre à jour	20 h 55
	• Dépôt du procès-verbal de l'AGA d'avril : suivi à faire.	
12.	Divers	21 h 00
	• Consultation publique le 19 juin 2024	

RÉSOLUTION CQA-24-CA-42

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION : ÉTAT DES TRAVAUX DE LA RIVIÈRE LORETTE AMONT

M^{me} Sayana Khuon introduit les gens de la Ville qui sont présents pour la présentation M. Alexandre Côté, M^{me} Geneviève Brisson et M^{me} Marie-Ève Boucher, de même que ceux et celles présent.e.s dans la salle.

M^{me} Geneviève Brisson débute la présentation sur l'état des travaux autour de la rivière Lorette depuis 2016 en présentant, avec un support visuel, le bassin versant de la rivière Lorette, incluant les cours d'eau et les multiples fossés, de même que l'élévation géographique. On y constate que l'élévation est très faible sur la rue Notre-Dame.

Elle poursuit avec les travaux qui ont été réalisés. D'abord, sur le réseau d'égout domestique, puis sur le bassin de rétention Jean-Gauvin sur lequel des travaux ont été réalisés en 2020. Elle continue avec une étude hydraulique pour caractériser les ponts et ponceaux, les restrictions hydrauliques qui entraînent les inondations et rechercher des solutions pour un niveau de service acceptable. Le volume d'eau emmagasiné dans la zone inondable a été estimé à 300 000 m³.

Elle poursuit avec la complexité d'implantation d'un nouveau bassin de rétention (apports diffus, pente faible, volume d'eau important) puis la complexité des rehaussements de chaussée.

M^{me} Marie-Ève Boucher enchaîne avec l'état de la situation quant à l'érosion. La rivière était à l'origine sinueuse et elle a été modifiée de façon linéaire pour des fins agricoles, ce qui amène une plus grande vitesse d'écoulement et une érosion particulièrement verticale du lit du cours d'eau. Un aménagement des bandes riveraines (travaux de stabilisation atypiques) a été réalisé entre 2017 et 2019. La Ville continue de faire des visites de terrain et de documenter le secteur pour évaluer si des aménagements basés sur la nature peuvent être proposés. Un projet partenaire avec Canards Illimités (Force de la nature) vient de débiter.

M. Alexandre Côté prend la relève en abordant le sujet de la question de la sécurité lors des inondations : les moyens de préventions (équipes, signalisation, etc.), les interventions (unités d'urgence, équipement, etc.)

M^{me} Geneviève Brisson conclue la présentation en résumant les points abordés et en rappelant la vigie de la Ville lors des inondations.

Une période de questions s'en suit.

Un citoyen s'interroge sur le fait que son drain est constamment rempli et que la rivière ne s'assèche pas, de même qu'il n'est plus possible de poser d'action sur les bords de

la rivière en raison des lois environnementales (ex. déplacer un arbre tombé dans la rivière). M^{me} Marie-Ève Boucher répond que la Ville a la possibilité de déplacer un arbre au travers de la rivière si les citoyens logent un appel au 311.

Un citoyen s'interroge s'il est vrai que le lit de la rivière sur son terrain lui appartient. Une intervenante de la Ville, M^{me} Maryline Pednault, répond que cela ne soustrait pas le citoyen à demander des permis aux instances concernées (municipal ou provincial).

Un citoyen questionne sur les travaux de tout un chacun le long du bassin versant, par exemple lorsque des camions de terre ou de sable sont déplacés.

M^{me} Céline Auclair questionne les intervenant.e.s à propos du fait que la situation à l'Ancienne-Lorette ait été réglée par la Ville de Québec alors que leur secteur est constamment négligé. M^{me} Marie-Ève Boucher mentionne que les appels logés au 311 aident à situer des dates et des faits pour les études de la Ville.

Un citoyen amène le point que les citoyen.ne.s du secteur apprécient les études, mais ont besoin d'actions et de solutions à la situation rapidement, faut de quoi un recours collectif pourrait être envisagé. M. Réjean Martel et M^{me} Lisa Baril-Gravel renchérissent en demandant quelles sont les prochaines étapes, les solutions concrètes de la Ville, pour corriger le problème.

Un citoyen qui réside dans le secteur depuis 59 ans mentionne que la rivière avait jadis un lit et que la Ville, dans les années passées, a déversé plusieurs voyages de terre et graviers pour faire du remblayage. Il suggère à la Ville de redonner son lit à la rivière (en donnant en exemple la rivière St-Charles) pour que ce soient les champs et non les maisons qui soient inondés.

M. Louis Martin termine en remerciant les professionnel.le.s de la Ville qui se sont déplacé.e.s et mentionne que les éléments qui ont été soulevés ce soir ont été pris en note.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 14 MAI 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-43

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Céline Auclair, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 14 mai 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La Ville a fait parvenir ses réponses à plusieurs résolutions adoptées par le Conseil.

- Résolution 2024-CA-39 : Limiter les véhicules lourds sur un tronçon du rang Saint-Ange

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) :

Une analyse préliminaire est en cours, mais je tiens à signaler que dans tous les cas, la livraison locale et l'accès au port d'attache demeureront permis. Ainsi, à moins qu'on démontre l'existence d'un important transit de véhicules lourds ne se destinant pas au secteur entourant le Rang Saint-Ange, l'interdiction de camionnage n'aurait pas d'effet tangible.

Considérant que le Rang Saint-Ange devient le Rang des Mines, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, nous travaillons de pair avec ce partenaire pour convenir d'une réglementation uniforme.

- Résolution 2024-CA-40 : Damage du sentier piétonnier Buffon-Étincelle

Il n'y a pas de nouveau.

- Résolution 2024-CA-41 : Analyser la faisabilité d'un trottoir sur Jules-Vernes

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) :

Un trottoir à cet endroit est également souhaité par le STMI. Comme cet aménagement coûterait bien au-delà de 2 millions de dollars, nous allons devoir attendre une opportunité conjointe avec le service de l'ingénierie (ex. réfection en souterrain).

D'ici là, les feux de l'intersection Bernard-Grondin / Jules-Vernes sont prévus pour réaménagement cet été, avec des ajouts de courtes sections de trottoir, pour sécuriser les accès aux arrêts d'autobus.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen se demande quand est-ce que le feu de circulation à l'intersection de l'entrée du Collège Champigny sera remis en fonction. M. Louis Martin explique que la situation relève de la Ville de L'Ancienne-Lorette et que leurs fonctionnaires sont sur le cas.

Un citoyen demande pourquoi certaines portions de l'avenue Notre-Dame ont un accotement en asphalté alors que d'autres sont en petit gravier, forçant les cyclistes à rouler dans la rue. M. Louis Martin relaie la question au 311, un fonctionnaire sera plus apte à donner une réponse.

Le citoyen demande également si un radar ne pourrait pas être installé sur l'avenue Notre-Dame pour sévir contre les pilotes de course. M. Louis Martin explique que la loi provinciale ne le permet que sur des sites préalablement établis par le Ministère des Transports.

Le citoyen dénonce également les autobus scolaires qui se font dangereusement dépasser par des automobilistes sur l'avenue Notre-Dame. Il donne l'exemple de Montréal où un policier se trouve dans l'autobus scolaire et avertit un collègue à l'extérieur lorsque les gens dépassent l'autobus. M. Louis Martin prend note de la situation ainsi que de la suggestion d'intervention.

Une citoyenne dénonce la situation problématique de raccordement des égouts de sa propriété, suite à la reconstruction de sa maison. M. Louis Martin est au fait du dossier et établit un contact avec la citoyenne.

7. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- La représentante pour l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-cap-Rouge a été nommée pour la commission sur la qualité de l'air ;
- La Ville convie les membres des conseils de quartier à un 5 à 7 le 20 juin prochain ;
- Le projet de modification de logements dans un bâtiment lors de la consultation publique du mois dernier a été modifié pour que les modifications touchent le bâtiment actuel et non une reconstruction ;
- Le projet de parc d'observation des avions chemine et demande maintenant à ce que le Conseil de quartier chapeaute les demandes à la Ville. M. Sébastien Deveault se propose pour porter le dossier.

8. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 5 117,91 \$ au compte du Conseil. Ce montant inclut le montant de subvention pour un projet de sécurité routière de 3000\$.

Païement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-24-CA-44

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation des dépenses

RÉSOLUTION CQA-24-CA-45

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de verser 39\$ à M^{me} Lisa Baril-Gravel pour le remboursement des frais de mise à jour annuelle du Conseil de quartier au Registraire des entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas d'intervention.

10. DOSSIERS EN COURS

10.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : distribution des affiches

M. Sébastien Deveault mentionne que d'autres affiches autocollantes ont été distribuées samedi dernier.

M. Sébastien Deveault fait part que le déploiement de la grande affiche s'est fait le 17 mai, sur l'avenue de la Famille, puis sur le rang Saint-Ange et elle s'en ira bientôt sur la rue du Haut-Saint-Maurice.

M. Réjean Martel communiquera avec les directions d'écoles pour augmenter la distribution d'affiches.

PROJET

10.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

M^{me} Sayana Khuon relancera la Ville pour obtenir un suivi à ce sujet.

10.3 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé mentionne qu'il ne pourra assister à la prochaine réunion de la TCV.

10.4 Sécurité sur le rang Saint-Ange

Une citoyenne a préparé une résolution pour améliorer la sécurité routière sur le rang Saint-Ange.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-46

Considérant que la configuration du rang Saint-Ange (ligne droite sans signalisations d'arrêt, accotement quasi inexistant) favorise la circulation à haute vitesse des voitures et camions;

Considérant que l'absence d'accotement diminue la sécurité des piétons, particulièrement l'hiver où la neige accumulée oblige les piétons à marcher directement dans la voie de circulation;

Considérant que les récentes constructions résidentielles sur le rang Saint-Ange ont augmenté la densité de population et le nombre de piétons;

Considérant que l'augmentation de la population des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac entraîne un flux croissant de circulation de transit sur le rang Saint-Ange, particulièrement aux heures de pointe;

Considérant l'augmentation du nombre de camions lourds circulant sur le rang;

Considérant l'achalandage croissant d'enfants et de citoyens au parc Saint-Ange;

Considérant les nombreuses plaintes et demandes des citoyens depuis plusieurs années pour que la sécurité des piétons et des cyclistes soit améliorée, sans résultats concrets de la Ville;

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Constant Pilote, il est résolu de demander à la Ville d'adopter des mesures concrètes, mesurables et pérennes afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes circulant sur le rang Saint-Ange.

Adoptée à l'unanimité

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Plan d'action 2024-2025

Ce point est reporté en septembre.

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'AGA d'avril

Ce point est reporté en septembre.

12. DIVERS

Consultation publique le 19 juin 2024

M. Réjean Martel mentionne qu'il y aura une assemblée publique de consultation le mercredi 19 juin prochain concernant les zones agricoles du quartier de l'Aéroport, afin de protéger le territoire agricole, mais également protéger les propriétés existantes pour les intégrer dans les hameaux.

Atelier de formation des nouveaux membres

M. Patrick L'Heureux a assisté à l'atelier de formation donné le 4 juin dernier aux nouveaux membres des Conseils de quartier. Il mentionne qu'une quarantaine de personnes ont assisté à la formation et que l'atelier était très bien monté. Gatineau et Laval étaient en ligne étant donné leur intérêt pour y établir des Conseils de quartier.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 20.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire